

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Avril

## BULLETIN

### La session des Conseils généraux. — L'Autriche et la Russie

La session des Conseils généraux qui s'est ouverte lundi dans toute la France, et qui est close déjà dans un grand nombre de départements, a été très calme, en dépit de deux incidents bruyants qui se sont produits dans la Gironde et dans le Nord. A Bordeaux, le président, M. Dezeimeris, ayant protesté au nom du bureau contre certaines allégations graves portées par M. Bernard, conseiller socialiste du troisième canton de Bordeaux, contre son collègue M. Laroze, M. Bernard a maintenu énergiquement ses imputations.

La parole lui a alors été retirée et il a été invité à quitter la salle des séances.

Sur son refus, le commissaire central, ceint de son écharpe et escorté de trois agents, s'est avancé vers lui et l'a expulsé.

A Lille, un conseiller socialiste, M. Devernay, s'étant plaint du préfet en un langage très violent, les membres du Conseil ont couvert sa voix en faisant du bruit avec leurs couteaux à papier et leurs pupitres. Mais, en présence de l'exaltation de l'orateur socialiste, le président a levé la séance au milieu du tumulte.

A Epinal, M. Méline a présidé la séance; il n'y a pas eu de discours; M. Boucher s'est fait excuser.

A Poitiers, le Conseil général de la Vienne a décidé d'aller saluer le Président de la République lors de son passage à Niort, ce qui a été fait.

Plusieurs assemblées départementales ont émis des vœux d'intérêt général et local :

Le Conseil général de l'Aude a émis notamment le vœu : 1<sup>o</sup> que les facteurs ruraux fussent pris surtout parmi les militaires ayant fait campagne aux colonies; 2<sup>o</sup> que les octrois fussent supprimés, principalement pour les vins; 3<sup>o</sup> que les pêcheurs à la ligne puissent pêcher le dimanche en temps prohibé.

Celui de Lot-et-Garonne a émis le vœu : que les agriculteurs pères de deux enfants fussent dispensés du service militaire ordinaire et placés dans les services auxiliaires de l'armée et que les agriculteurs fussent renvoyés dans leurs foyers pendant les récoltes; 2<sup>o</sup> que le gouvernement activât le rachat des canaux du Midi; 3<sup>o</sup> que le gouvernement diminuât le personnel des fonctionnaires, afin d'alléger les charges des agriculteurs.

Dans le Tarn-et-Garonne, M. Lasserre, a déposé un vœu tendant à ce que le Parlement vote une loi privant obligatoirement de ses droits politiques, pendant dix ans, tout citoyen condamné pour fraude électorale.

A Albi, le Conseil a voté une somme de 4,500 francs pour venir en aide aux victimes de l'éroulement de l'église de Brousse, qui, causa la mort de huit personnes.

Dans l'Ardèche, le Conseil a repoussé à une forte majorité un vœu tendant à l'abrogation des lois scolaires.

Dans le Lot, le Conseil général a demandé la suppression de la taxe militaire.

Enfin, les affaires d'Orient ont préoccupé quelques Conseils.

Celui du Nord a repoussé l'urgence en faveur d'une adresse à la Grèce; celui de l'Yonne est passé à l'ordre du jour sur une motion tendant à l'envoi d'une adresse de sympathie au peuple grec; à Lyon, on a renvoyé à la commission des vœux une proposition « tendant à assurer tout au moins aux chrétiens d'Orient le droit de vivre » ;

même accueil a été fait par le Conseil général de la Somme à une proposition analogue de M. Klotz.

A mentionner un Conseil général qui n'a pu siéger, celui de la Charente, ses membres ne s'étant pas trouvés en nombre suffisant pour délibérer. La session a été renvoyée à lundi prochain.

\* \* \*

Les feuilles officieuses de Vienne sont unanimes à insister sur l'importance politique du voyage de l'empereur François-Joseph à St-Petersbourg.

Les Grecs n'étant plus une menace pour les projets ultérieurs de la Russie et de l'Autriche, on s'explique que le tsar et l'empereur François-Joseph éprouvent le besoin de s'entendre pour exercer en même temps leur influence à Sofia et à Belgrade, et pour parler de longue main aux dangers que la résurrection inattendue de la Turquie ferait courir à l'Europe.

Il est évident que l'empire des Osmanlis est condamné à disparaître un jour, mais l'armée ottomane n'en reste pas moins, en attendant, un danger pour la Russie et pour l'Autriche, si elle est commandée par des officiers allemands !

## VOYAGE PRÉSIDENTIEL

8<sup>e</sup> Journée

Le président, parti de La Rochelle mardi matin à 7 heures, est arrivé à 8 h. 30 à Fontenay-le-Comte. Il remet quelques croix dans la cour de la gare.

M. Félix Faure inaugure ensuite le monument élevé à la mémoire des combattants de 1870, puis il visite l'hôpital.

A 10 h. 1/2, la municipalité offre un banquet au président, après quoi a lieu le départ pour Niort où, après la remise de croix et de palmes, commencent, à la préfecture, les réceptions officielles.

M. de Montal le parcourait rapidement. Puis, avec un sourire :

— Il a ses raisons le grand prier, de vous dégager si l'habit de Malte ne vous plaît que médiocrement. Il a dû observer, n'en doutez pas quelque fait de nature à lui inspirer les termes dont il s'est servi. Qu'en pensez-vous, en toute sincérité, dans votre for intérieur ?

— Il est vrai que j'ai eu à lutter contre les tentations du monde, mais j'affirme sur l'honneur n'avoir jamais commis une de ces fautes qui laissent après elles un remords; ma conscience est sans peur et sans reproche.

— J'en conviens sans peine, et je reconnais que vous avez eu bien du courage.

— Oui certes, et plus qu'on ne le croit au grand prier. Eh quoi ! une jeune fille, avec qui j'avais grandi, m'aimait — elle m'aime encore, hélas ! j'en suis certain —. Elle réunissait au plus haut degré les qualités qui me plaisent généralement chez la femme. C'était, en un mot, la tentation incarnée, la volupté vivante. J'ai repoussé ses avances, j'ai cuirassé mon cœur contre les passions qui l'assaillaient uniquement pour me conformer à ce que je croyais être la volonté de ma mère. Ah ! j'ai souffert le martyre !... Maintenant le hasard veut que je me sois trompé, ou plutôt que ma mère vénérée ait modifié sa décision sans m'en avoir averti, en sorte que je ne l'ai connue qu'après avoir pris l'habit de l'Ordre de Malte. Est-il un sort comparable au mien, car l'amour que me témoignait Marguerite, je le partais tout en le refoulant au fond de mon âme ?

Rien de particulier à signaler. M. Félix Faure exprime, dans ses réponses, le plaisir qu'il éprouve à voir les populations vendéennes venir aux idées républicaines.

C'est ici que prend fin le voyage. Le président de la République et les membres du gouvernement sont rentrés à Paris mardi soir.

Nous n'avons pu donner qu'un résumé bien succinct de la tournée du Président; mais l'ensemble en est rassurant et plein de promesses pour l'avenir de la République.

A n'en pas douter, la République est entrée dans nos mœurs.

## INFORMATIONS

La guerre Turco-Grecque

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, s'est rendu hier matin à l'Élysée.

Il a conféré pendant plus d'une heure avec le président de la République qu'il a mis au courant des affaires gréco-turques et des échanges de vues poursuivies à ce sujet entre les divers Cabinets.

Les pourparlers au sujet d'une tentative de médiation sont de plus en plus actifs. Ils deviennent plus précis entre les Cabinets de Paris, de Londres, de Rome et de Saint-Petersbourg. On espère que l'occasion d'une intervention utile est à la veille de se présenter.

L'Allemagne, tenue au courant de ces négociations ne les désapprouve pas.

L'Autriche observe une attitude aussi bienveillante.

L'empereur d'Autriche en Russie

L'empereur François-Joseph, parti de Vienne dimanche après-midi, est arrivé lundi matin à Saint-Petersbourg.

Mardi, déjeuner de famille au palais d'Hiver, visite aux tombeaux des empereurs de Russie, dîner d'apparat.

Mercredi, grande revue au Champ-de-Mars, déjeuner au palais du prince d'Oldenbourg, représentation de gala au théâtre impérial Marie.

— La lutte a été des plus méritoires, mon ami. Mais le temps a dû faire son œuvre et émousser ces sentiments de mutuelle sympathie. Vous êtes guéri, n'est-ce pas, de ce mal passager qui vous tourmentait autrefois ?

— Guéri ! et quels pensers, quels soucis nouveaux auraient pu m'apporter l'oubli ? Quelle main est venue verser un baume bienfaisant sur ma blessure ? Dans l'espoir de me soustraire aux yeux de Marguerite, convaincu de l'efficacité d'un éloignement, on m'a envoyé ici. Or le remède eût été pire que le mal si je n'avais fait appel à mon énergie. Car elle a déjoué, elle, toutes les combinaisons. Elle a couru me rejoindre dans mon exil. Ses pieds ont franchi le seuil de mon château; elle m'a suivi dans la solitude des bois....

— L'imprudente !

— Et je la maudissais en l'adorant ! Et je fuyais celle qu'en somme, ma mère eût été heureuse de me voir épouser ! Mesurez-vous maintenant, mon ami, l'étendue de mon sacrifice ?

— Vous avez été admirable; il ne m'en coûte pas de le reconnaître.

— Dernière ironie de la destinée; j'apprends de votre bouche que Marguerite est fiancée à un gentilhomme espagnol, et que par suite, tout est bien fini entre nous. Ah ! il y a des heures où je me sens profondément découragé. Je ne méritais pas d'être ainsi le jouet des choses et des hommes....

M. de Cartelanin fit une pause durant laquelle le chevalier de Mantal à son tour observa un silence pénible pour l'un et l'autre. En-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 22

## LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

### LE COMMANDEUR

« Longtemps j'ai songé à imposer à mon fils ma volonté de le voir entrer dans l'Ordre des chevaliers de Malte comme témoignage de reconnaissance à la Vierge, qui l'a rap-pelé à la vie, mais mon confesseur m'ayant convaincu que j'avais outrepassé mes droits de mère, ainsi que je le reconnais d'ailleurs volontiers, j'entends que mon Henri garde son indépendance. S'il mereste un désir à formuler c'est qu'il s'allie à la famille des Guirandol en épousant Mademoiselle Marguerite au cas où l'un et l'autre seraient, comme il me l'a paru, susceptible de s'aimer. Je bénirai leur union, qui me rendra heureuse. »

— Et c'est à moi, dit M. de Montal, que vous devez de vous avoir mis en possession de cette pièce ?

— Oui, à vous. Elle était dans le pli cacheté que vous m'avez apporté au nom du grand prier. Maintenant veuillez me dire quelle se-

rait votre conduite, à ma place ?

— Ceci est une autre question. Je suis, à ce sujet, de l'avis de notre chef. Votre conscience seule doit vous tracer la route à suivre.

— Fort bien; mais faut-il, auparavant, m'éclairer du concours de toutes les lumières. Or les vôtres sont certainement celles que j'apprécie le plus. Je vous serais reconnaissant de ne pas m'en priver.

Aux instances de M. de Cartelanin, le chevalier de Montal comprit que si le Commandeur hésitait à prendre la détermination la plus naturelle, — celle de se conformer à ses vœux — c'est qu'il était hanté par le souvenir de Marguerite. Il voulut amener son interlocuteur à la confession que celui-ci ne demandait sans doute pas mieux que de faire et au plus vite.

— Soit, dit-il, cependant je ne connais pas l'état de votre esprit, vos vues et vos préférences. Au moment où nous causons, vous êtes semblable au voyageur qui doit choisir entre deux routes. D'un côté, vous voyez le monde qui s'ouvre devant vous, de l'autre ce sont la religion et les devoirs attachés à la qualité de chevalier. Eh bien, suivant ce qui vous tente le plus, allez à droite ou à gauche. Que votre convenance vous guide.

— En d'autres termes, mon ami, s'exclama le Commandeur, vous me répétez ce que me dit le grand prier. Voilà la lettre qui accompagnait son envoi.

Et M. de Cartelanin tendait à son ami le billet que nous avons lu plus haut.

Aujourd'hui, jeudi, déjeuner à l'ambassade d'Autriche-Hongrie. Départ.

**Suicide d'un officier**

On écrit de Nice, à la date du 27 avril ; M. Charles V. . . , lieutenant de dragons, qui se trouvait sans permission régulière à Nice, s'est brûlé la cervelle, hier soir, dans les salons d'un grand restaurant de notre ville.

Cet officier avait commandé un excellent dîner qu'il arrosa des meilleurs vins ; le repas fini, il écrivit plusieurs lettres, et quand on lui apporta l'addition, il sortit un revolver et se tua.

Le commissaire de police, immédiatement averti, a fait enlever le cadavre de l'officier, qui n'avait sur lui que 2 fr. 65 ; la famille du défunt a été prévenue par dépêche.

**En Alsace-Lorraine**

Quatre-vingt-huit jeunes gens, nés à Strasbourg pendant la période allant de 1872 à 1875, sont cités à comparaître le 29 mai devant le tribunal correctionnel, sous inculpation de s'être soustraits par l'émigration au service militaire.

D'autre part, le conseil de guerre de la 31<sup>e</sup> division, siégeant à Strasbourg, a lancé des mandats d'arrêt, pour cause de désertion, contre vingt-cinq recrues de la circonscription de Strasbourg, qui ne se sont pas présentés sous les drapeaux.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

SESSION D'AVRIL

Séance du 27 avril 1897

En raison de l'heure du tirage du journal, mardi, nous avons dû écourter la fin de la séance de ce jour. Nous y revenons aujourd'hui :

Sur le rapport de M. Grimal, le conseil adopte, à l'unanimité, un vœu tendant au rejet de la taxe militaire.

Avis favorable est donné à des demandes de foires présentées par les communes de Tournon, de St-Aubin (Lot-et-Garonne), Puy-Laroque (Tarn-et-Garonne) et Beynat (Corrèze).

Sont adoptés les vœux suivants présentés par MM. Vival, Talou, Pauliac et Longpuech :

1<sup>o</sup> Vote d'un crédit de 1,600 fr. à mettre à la disposition de l'ingénieur en chef et devant servir à expérimenter entre Bretenoux, Saint-Céré, Lacapelle par Leyme ou Aynac, le chemin de fer Scott ;

2<sup>o</sup> Que les secours les plus larges possibles soient accordés aux propriétaires victimes des inondations, qui ont perdu non seulement le fruit de leur travail, mais encore, pour la plupart, leur propriété elle-même, toute la terre labourable ayant été enlevée.

fin il reprit :

— Je suis semblable au pilote égaré dans une nuit de tempête. Je ne sais plus quelle direction prendre, cahoté que je suis par des sentiments contraires. Que ferai-je demain ? je l'ignore... Si le hasard amenait la rupture des négociations en cours pour le mariage de Marguerite, — Dieu me garde d'un tel événement, je me demande en vérité, si...

Le Commandeur n'osa pas achever sa pensée. Mais M. de Montal l'avait parfaitement comprise.

— Calmez-vous, mon cher chevalier, lui dit-il, un peu de patience !... Dieu vous aidera. — J'en ai bien besoin, hélas ! murmura M. de Cartelanin.

Nos gentilshommes en étaient là de leur entretien quand M. de Granchamps des Cueille, qui venait les joindre, les accosta.

La conversation roula dès lors sur maintes choses indifférentes à notre récit.

Le soir du même jour, les Commissaires délégués par le grand prieuré de Toulouse avaient terminé leur visite. Ils prirent congé de leur hôte afin de se diriger sur le monastère des dames de Malte établi à Martel, où les emporta le trot rapide de deux superbes alezans.

Le Commandeur restait seul dans son vieux château féodal, en proie à un violent chagrin qu'il cherchait vainement à dissiper au fond de son isolement.

Il n'avait, en effet, autour de lui que quelques domestiques et fréquentait rarement le desservant paroissial, un vieillard dont les fa-

3<sup>o</sup> Que l'administration supérieure veuille bien accorder un crédit spécial pour faire aux berges du Lot tels travaux indispensables occasionnés par les dernières inondations.

Sont également adoptés, les vœux suivants, présentés par MM. Rey et Lachièze, tendant à ce que le Parlement vote le dégrèvement du quart de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et vote également le dégrèvement nécessaire pour réduire à 4 0/0 le contingent des départements imposés à un taux supérieur.

Enfin, le conseil a adopté un vœu tendant à ce que, dans le renouvellement du privilège de la banque de France, il soit inséré des conditions destinées à faciliter le crédit agricole.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain 2 heures.

Séance du 28 avril

La séance est ouverte à 2 h 1/2

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance

M. Cangardel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après une observation de M. Rey au sujet de la discussion qui a eu lieu, hier, sur la maladie des châtaigniers.

M. Cocula demande des explications sur la répartition qui a été faite de la somme votée pour les primes de conservation au concours de Gramat.

M. le Préfet fournit les renseignements nécessaires

M. Cocula dit qu'il a demandé déjà qu'une certaine somme fût affectée aux poulinières, dans les concours du Lot, qu'on lui avait promis qu'il serait tenu compte de sa demande et qu'on n'en a rien fait.

M. Pauliac appuie l'observation de M. Cocula, disant que l'état actuel de répartition des fonds constitue une équivoque.

En résumé, M. Cocula demande qu'on conserve aux maires des communes les primes de conservation pour les poulinières.

M. de Vernirac dit qu'il serait plus pratique de demander à qui de droit un rapport sur la manière dont sont réparties les primes. On prendrait ensuite au mois d'août telle décision qu'il serait nécessaire de prendre, on tâcherait en outre d'obtenir une subvention de l'Etat comme il en est donné à plusieurs départements.

La question est renvoyée à la session d'août.

Le conseil vote une somme de 400 francs pour l'installation de l'eau de la ville à la prison de Figeac.

Le conseil rejette, faute de ressources, plusieurs demandes de subventions pour érection de divers monuments et d'achats d'ouvrages.

M. Malvy, présente les comptes de liquidation des dépenses de 1896 de l'assistance médicale gratuite.

Il résulte du compte-rendu financier des opérations faites en 1896 pour le service de l'assistance médicale gratuite, que les dépenses ont été supérieures aux prévisions budgétaires.

cultés intellectuelles fléchissaient comme le corps sous le poids des années. En outre, s'il lui était agréable de recevoir les petits gentils-hommes et les bourgeois de l'endroit, il s'abstenait par prudence à cause des obsessions dont le poursuivait M<sup>me</sup> de Vilenette, la jeune femme qui, — nous l'avons vu plus haut — s'était éprise du Commandeur et vivait toujours de l'illusion de s'en faire aimer.

Enfin, parmi les seigneurs voisins, M. de Maularville, châtelain de Sousecyrac, en qualité d'intendant de M. de Chevreuse, ne se prodigait guère, M. de Saint-Thaumard ne s'échappait qu'à de longs intervalles de sa résidence de Terrou, M. de Fleurans se confinait dans son domaine de Vielcanet, M. de Broussoles seigneur de Nicourly, préférait Figeac à la Châtaigneraie ; M. de Bessonies s'occupait de l'élevage des carpes et des tanches, l'abbé d'Escalmels et le sieur de Sirau étaient éloignés de la Tronquière, en sorte que le Commandeur était condamné aux ennuis d'une existence monotone.

Aussi éprouvait-il l'abattement qui résulte de la solitude imposée, et sa jeunesse se révoltait-elle parfois dans cette sorte d'exil qui n'était pas fait pour lui.

Le passage rapide des chevaliers, le souvenir de Marguerite absente, la pensée qu'elle pouvait être à lui alors qu'un autre allait la posséder, l'ennui profond, le trouble que lui avait causé l'écrit de sa mère, tout cela agita son âme et modifia peu à peu ses résolutions antérieures. En outre, un pressentiment des choses lui faisait entrevoir un bouleversement

En conséquence, il propose au conseil de décider que la somme de 14,540 fr. 28, montant du déficit, sera rattachée au budget départemental de l'exercice 1897, en recettes et dépenses, pour être appliquée uniquement au paiement du solde des frais occasionnés en 1896 par les malades indigents ayant le domicile de secours communal. — Adopté.

Le président donne lecture d'un vœu signé de plusieurs membres de l'Association médicale des médecins du Lot demandant des modifications au règlement de l'assistance médicale — Renvoyé à la session d'août.

Un vœu déposé par M. Cocula, tendant à ce qu'il soit créé en faveur de la race ovine des causses du Lot une catégorie spéciale de moutons gras au concours général et annuel de Paris, est adopté à l'unanimité.

L'examen de l'avant projet de construction d'un pont sur la Dordogne, à Pinsac, est ajourné à la session d'août.

Le conseil accepte la proposition du sieur Constant qui offre le local nécessaire pour la caserne de gendarmerie de Payrac moyennant un prix de loyer annuel de 950 francs et pour une durée de douze ans.

M. Vival, au nom de la commission des travaux publics, propose de voter un emprunt de 13,308 francs pour l'exécution du programme des chemins vicinaux à subventionner en 1897 et 1898.

M. Lachièze, au nom de la commission des finances, propose au conseil de voter cette somme. — Adopté.

A propos d'une demande de crédit de 1,600 francs présentée par M. Vival, au nom de la commission des travaux publics, pour mettre à la disposition de l'ingénieur en chef, à l'effet de procéder à des expériences du train Scott, entre Bretenoux et Saint-Céré, M. Lachièze, au nom de la commission des finances, propose l'ajournement au mois d'août, pour permettre au préfet d'étudier la question.

Une somme de 2,600 francs, pour réparations au pont de Belbarras, situé sur le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 11, est votée sur la proposition de M. Rey, rapporteur de la commission des travaux publics.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil adopte l'avant projet de construction du chemin de grande communication n<sup>o</sup> 4 bis, de Montcuq à Tournon, sur le territoire de la commune de Belmontet.

Le conseil vote une somme de 1,300 fr. nécessaire au paiement de l'indemnité d'acquisition des immeubles Barran, formant saillie sur la voie publique dans la traverse de Mercuès.

M. Cangardel donne connaissance au conseil d'un vœu tendant à ce qu'il soit formé une commission interdépartementale chargée d'examiner les conditions d'exécution d'un chemin de fer à voie étroite entre Sarlat et la gare de Villefranche-du-Périgord.

Le conseil adopte ce vœu à l'unanimité et désigne MM. Cangardel et Daffas pour s'entendre avec le conseil général du département de la Dordogne qui a émis le même vœu.

total dans l'ordre politique et social de la France. La monarchie croulait sur ses bases vermoulues. Un monde nouveau menaçait de surgir. De toutes parts, l'inquiétude croissait. Qu'advient-il demain ? On parlait déjà de l'abolition des privilèges. Quel sort était réservé à la noblesse ?

Autant de questions nettes dont les réponses étaient problématiques et obscures.

De là à songer à l'indépendance, au droit d'aimer inné chez les hommes, il n'y avait qu'un pas. La tentation était forte. Le Commandeur, las de souffrir, ne la franchirait-il pas ?

Il écrivit au grand prieur pour lui demander quelque temps de réflexion.

**LE PLAN DES CASTELLOS**

Si Marguerite était intervenue au moment où son frère allait éconduire l'envoyé des Castelllos, si elle avait résolument affirmé être décidée au mariage qui lui était proposé, on serait loin de la vérité en attribuant cette décision soudaine, contraire à celle de la veille, à un sentiment nouveau de son cœur en faveur du jeune comte. L'amour malgré ses caprices parfois bizarres, ne naît pas aussi rapidement dans une âme déjà prise. La pensée d'Henri de Cartelanin occupait trop de place en elle et depuis trop longtemps pour que cette flamme, éteinte en un jour, fût remplacée par une autre.

Une tante du Commandeur, M<sup>me</sup> de Lavaur, mise au courant par de certaines menées ténébreuses, était venue lui faire part de la situation du baron de Guirandol, qui, poussant

Le conseil, après une très vive discussion dans laquelle divers membres prennent la parole, approuve entièrement les conclusions d'un rapport de M. Vival faisant connaître dans quel rang de priorité les chemins de grande communication et de petite vicinalité devront être compris dans les programmes fermes et éventuels de 1898.

Une demande de secours pour le paiement de l'intégralité des salaires des cantonniers pendant toute la durée de l'incapacité de travail pour cause de maladie, et une demande de réparations à la caserne de gendarmerie de Cahors, sont renvoyées à la session d'août.

Le renouvellement du bail du jardin mis à la disposition de la brigade de gendarmerie de Castelnaud est accepté.

M. Duphénieux est désigné pour présider la commission chargée d'examiner les dossiers relatifs aux demandes d'allocation de primes pour la culture du lin et du chanvre.

M. Marcenac est désigné pour faire partie de la commission de l'examen des demandes de bureaux de tabac.

Sur la proposition de M. Daffas, rapporteur de la commission des objets divers, le conseil adopte les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que le Parlement simplifie les formalités exigées par la loi sur les reconnaissances et la restauration des chemins ruraux ;

2<sup>o</sup> Que la halte de Dégagnac soit pourvue d'un abri pour les voyageurs ;

3<sup>o</sup> Qu'une station d'étalons soit établie dans le canton de Cazals ou dans celui de Villefranche-du-Périgord ;

4<sup>o</sup> Que le train 2026 partant de Capdenac à 3 heures et demie du matin prenne des voyageurs à destination de Figeac, Assier et Gramat ;

5<sup>o</sup> Que le courrier de Cahors à Lauzerte parte de Cahors à 7 heures et quart du matin, après l'express qui vient de Paris, pour que les correspondances puissent être distribuées à Montcuq à 10 heures du matin.

La séance est levée à 5 heures et demie et le président déclare la session close.

**Chaires d'agriculture**

Un concours sera ouvert à Chaumont le lundi 28 juin 1897 pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture de la Haute-Marne et un autre au Puy, pour la nomination d'un professeur départemental d'agriculture de la Haute-Loire.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 12 avril

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

Il donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Antoine Laur, par M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.

M. Greil communique un acte relatant le passage des bâtiments du prieur de Carenac en 1792.

Un membre lit un article de M. Jules Combarieu sur M. Larroumet et le XVIII<sup>e</sup>

le scrupule jusqu'aux dernières limites de l'héroïsme, eût voulu laisser ignorer à Marguerite les conditions imposées par les Castelllos à la délivrance du précieux fragment de registre.

Et Marguerite, n'écouterant que sa générosité, s'était offerte spontanément, ainsi qu'un tribut de guerre, afin de racheter Fleur-d'Avril prisonnière et le bon renom perdu de la famille.

Telle est, en peu de mots, l'explication de sa conduite.

Mais, à mesure que s'approchait l'heure rêvée des Castelllos, — celle où se réalisaient à la fois une alliance convoitée et la main mise sur une grosse dot, Marguerite recevait, à l'insu de son frère, des renseignements de moins en moins encourageants sur le compte de son fiancé.

Si bien que, n'y tenant plus, elle profita de sa première entrevue avec M<sup>me</sup> de Lavaur pour lui exprimer les soucis qui l'obsédaient.

— L'effet que m'a produit autrefois M. Carolus reste toujours le même, lui dit Marguerite les yeux en larmes. Je ne m'étais pas trompée, hélas !

(A suivre).

**AVIS**

Vous prions nos abonnés en retard de nous bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

siècle, publié par les *Annales politiques et littéraires*.

Le même fait connaître que deux travaux présentés par M. l'abbé Taillefer au congrès des Sociétés savantes ont été admis à l'honneur d'une lecture publique.

M. le président annonce que M. Jules Momméja vient d'être nommé membre non résident du comité des Beaux-Arts.

La Société adresse ses félicitations à MM. Taillefer et Momméja.

**Ecole normale**

Par arrêté ministériel, M. Sucquet, professeur de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq, est nommé professeur, chargé de l'économat, à l'Ecole normale de Cahors.

**Adjudication**

MM. les entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Cahors, sont informés que le mardi 4 mai 1897, à 3 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, à la réception des soumissions en vue des travaux d'entretien à exécuter, en 1897, à la Cathédrale et à l'Evêché de Cahors.

Le montant des travaux de maçonnerie est fixé à la somme totale de 4,990 fr. pour l'entretien des deux édifices.

Les devis et cahier des charges sont déposés à la préfecture du Lot (3<sup>e</sup> division), où MM. les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

**Orphéon de Cahors**

Dimanche 2 mai, grand concert offert par l'Orphéon de Cahors à ses membres honoraires, avec le concours de Mlle Weyrich, chanteuse légère, lauréate du Conservatoire, Mlle J... jeune artiste cadurcienne, âgée de 11 ans, et de M. Kerval, comique, dans ses dernières créations.

L'affiche du jour donnera les détails.

**Correspondance**

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, 27 avril 1897,

Monsieur le Directeur,

Désireux de partir en Grèce, combattre dans les rangs de l'armée hellénique, et n'ayant pas les moyens de m'y rendre, j'ai l'honneur de venir vous prier de vouloir bien ouvrir une souscription en ma faveur dans votre journal.

J'ose espérer que vous daignerez prendre en considération ma demande.

Confiant aussi dans la pleine réussite de votre entreprise, j'adresse mes remerciements à ceux de n'importe quel parti qui daigneront vous adresser leur offrande pour subvenir à mes besoins dans cette affaire, et vous prie d'agréer pour vous-même, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments,

M. DUPERRIN,

1, rue Saint-Priest, Cahors.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître le signataire de cette lettre, et tout en le félicitant des sentiments chevaleresques qui semblent le pousser à une décision au moins inutile, dans les circonstances actuelles, nous avons le regret de l'informer que nous ne pouvons faire droit à sa demande.

Nous avons cependant inséré sa lettre, afin que si quelques-uns de nos concitoyens veulent répondre favorablement à la demande de M. Duperrin, ils puissent lui adresser directement leurs « offrandes ».

**Puy-l'Evêque. — Concours de greffage**

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer le résumé succinct du Concours de greffage du Comice Agricole de Puy-l'Evêque dans les pépinières de M. Combes Victor, de Vire.

Plus de 300 personnes s'étaient donné rendez-vous à cette fête agricole, 20 concurrents, des différentes communes du canton, s'étaient fait inscrire.

M. Rey avait tenu à rehausser de sa présence cette fête agricole. Nous avons remarqué également M. Quercy, notre nouveau professeur d'agriculture.

Avant les opérations du greffage, M. Combes s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Député,

« Monsieur le Président du Comice,

« Messieurs,

« C'est avec une très grande émotion, Monsieur le Député, avec une bien douce joie, et une vive reconnaissance que nous vous saluons au milieu de nous. Vous avez bien voulu rehausser par votre présence cette fête agricole du Comice de Puy-l'Evêque, nous en sommes fiers et nous vous disons du fond du cœur. Merci.

« Monsieur le Député, personne ici n'oublie que vous avez été un ardent américain dans le Lot. Vos nombreuses et si instructives conférences à ce sujet ont porté leurs fruits. Avec quelle vaillance vous preniez le parti de ces plants exotiques qui ne pouvaient encore parler par eux-mêmes et montrer aux regards des incrédules d'alors, maintenant convaincus ébahis, leurs richesses tentantes.

« Guidés par vous, Monsieur le Député, pleins de foi en l'avenir que vous nous montriez tout brillant d'espérances, nous nous sommes mis à l'œuvre, nous avons suivi vos conseils et pour les succès obtenus, encore merci.

« Mais, la reconstitution des vignobles par le plant américain n'a pas été sans occasionner de nombreux tâtonnements et d'amères déceptions. Vous êtes, une seconde fois, venu en aide au viticulteur novice par votre « Guide du vigneron », qui a rendu, dans la contrée, de si grands services.

« Lauréat de la prime d'honneur, vous ne vous êtes pas assis, tranquille à l'ombre de votre renommée et des travaux déjà accomplis; mais chercheur infatigable, vous avez continué à sonder les secrets de la science et, aussi généreux qu'habile, avec quelle joie vous avez fait connaître le résultat de vos expériences aux jeunes débutants afin de les encourager, leur rendant ainsi plus facile à poursuivre, la voie de la reconstitution; vous vous êtes surtout intéressé à votre chère Société agricole du Lot, si fière d'un tel Président.

« Voyant que les producteurs directs ne pouvaient jouer un rôle dans la viticulture du Lot, vous avez institué, il y a plus de 13 ans les concours de greffage, concours si intéressants pour tous, si stimulants pour les intéressés. Une émulation bien louable et tout à fait remarquable a été l'écho de cette institution nouvelle; le développement de la reconstitution s'est considérablement accru et le porte greffe triomphant et vainqueur semble avec nous vous dire un troisième merci.

« Le Comice agricole de Puy-l'Evêque sur la proposition faite par son très honoré Président, Monsieur Caviole, devant qui nous nous inclinons avec respect, a bien voulu nous rendre les heureux témoins des nouvelles découvertes en l'art viticole; tous les systèmes de greffage, nouveaux rayons de la science, vont être mis en jeu.

« Journée agréable entre toutes, que nous notons parmi les meilleures de notre vie de viticulteur. Répondant à une activité si merveilleuse, notre sympathique Président, interprète du Comice tout entier, voudra bien user de sa haute influence, nous l'espérons, pour réclamer une prime supérieure à celle qui a été votée jusqu'à ce jour. Le nombre des concurrents est grand, il est à désirer que les récompenses soient nombreuses; il est bon, ce nous semble, de favoriser la branche d'agriculture reconnue la plus rémunératrice.

« Nous saluons en vous, Monsieur le Professeur, les intérêts parfaitement représentés de tout le département du Lot; nous sommes convaincus qu'ils ne pouvaient tomber en de meilleures mains. Nous, modestes pionniers confiants en votre savoir faire et votre désir d'expansion, viendrons en toute confiance puiser à la riche source qui veut bien se mettre à notre portée.

« Et vous tous, chers amis, qui allez montrer en plein jour à un public avide de vous voir à l'œuvre, et votre dextérité et votre adresse, recevez notre salut amical. Nous nous estimons très heureux de vous voir ici aujourd'hui, et nous vous en félicitons au nom de la science viticole. Appelés à rendre de grands services par vos récentes découvertes, vous allez les propager dans notre canton et dans beaucoup d'autres multipliant ainsi les rayons lumineux propres à réchauffer la froideur de certains et à entretenir l'ardente chaleur du grand nombre. Bon courage toujours; aidons-nous mutuellement de nos connaissances acquises, qu'une cordiale solidarité unisse tous les amis du progrès agricole, et que ce qui appartient à chacun devienne la ressource de tous. A ce propos, Messieurs, permettez-nous, de vous offrir une petite brochure contenant nos expériences personnelles. Elle servira, non à augmenter votre science en l'art que nous aimons, nous aurions tort d'avoir pareil le prétention, mais elle vous montrera que nous faisons de la reconstitution des vignobles la grande passion de notre vie d'agriculteur, et que nous nous intéressons vivement à tout ce qui, de loin ou de près, touche à ce genre de travaux.

« Nous nous félicitons avec vous tous, nombreux spectateurs du concours qui va avoir lieu, d'avoir devant nous quelques heures de vraie satisfaction; regardons, admirons, rendons-nous bien compte, mais surtout profitons des procédés dont on va nous découvrir le mystère. »

M. Rey remercie M. Combes et le Comice Agricole de Puy-l'Evêque de l'intérêt qu'il porte à la prospérité du canton, et promet tout son concours pour faire donner une prime plus forte aux Lauréats des concours de greffage.

M. Massabie de Duravel, a pratiqué, devant tout le public sa greffe à écusson vieux bois sur vieux bois, il a démontré clairement à tous la facilité de cette greffe qui est appelée à rendre de grands services.

Les spectateurs de ce concours de greffage en ont emporté un bon souvenir.

**Gourdon. — Syndicat agricole**

Le syndicat agricole de Gourdon se réu-

nira en assemblée générale, le dimanche 9 mai prochain, à 2 heures, dans la salle de la mairie, pour élire les membres de son conseil d'administration.

La convocation des syndiqués aura lieu par la voie du bulletin que cette Société publie, et qui est appelé à rendre de réels services dans notre contrée, en y répandant et vulgarisant les connaissances utiles à nos agriculteurs pour obtenir de la terre plus et mieux que par le passé.

**Le Bouvê. — Mort subite**

On nous écrit :

Le nommé Vessio, ancien maçon, âgé de 73 ans, prenait son repas, avant-hier, lorsqu'il s'est affaibli subitement.

Quand on a voulu lui porter secours, on a constaté qu'il était mort. Il avait succombé à une attaque foudroyante.

**Labastide-Murat. — Chien enragé**

On nous écrit :

Mardi, de très grand matin, les gendarmes de Labastide-Murat étaient informés qu'un chien enragé parcourait les rues de notre localité.

Immédiatement ils se mirent à la poursuite de l'animal, et après une course de plusieurs heures, le brigadier put tirer sur la bête qui fut atteinte seulement à la patte.

La blessure étant légère, le chien continua sa course. Arrêté par un homme travaillant dans un champ, il fut achevé par le gendarme Cayla.

Toute la brigade a fait son devoir, comme elle le fait du reste dans toutes les circonstances.

Il est inutile d'insister sur le dévouement de nos gendarmes; tout le monde se plaît à le reconnaître.

**Le Vigan. — Incendie**

Le 22 avril, un incendie a détruit une grange, avec ce qu'elle contenait, située au lieu de Gouny, commune du Vigan, et appartenant au sieur Jean Couturier.

On évalue les objets brûlés à 840 francs; ils étaient assurés à la Compagnie la Confiance.

On ne sait à quelle cause attribuer cet incendie.

**Les Sardines Jockey-Club** Hors-d'œuvre exquis

et les autres conserves de la Maison

Arsène Saupiquet de Nantes

se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**CHRONIQUE AGRICOLE**

On nous écrit de Castelfranc :

Le temps n'est plus où la culture de la vigne se réduisait à une série de manipulations se succédant dans l'ordre des saisons, car après le phylloxéra, les maladies cryptogamiques en ont décidé autrement. Ces manipulations devenues aujourd'hui bien plus nombreuses, bien plus compliquées, il ne suffit plus de les accomplir, il faut les comprendre, en savoir le pourquoi, sous peine, pour le travailleur, d'être exposé à les faire intempestivement, incomplètement et partant sans résultat autre que celui de livrer la vigne à l'action destructive de la multitude des ennemis de tous ordres qui la menacent, tels que : Mildiou, Black rot etc. .

Ces diverses maladies ayant causé dans les années précédentes des dégâts par trop préjudiciables, il faut donc nous attendre à leur nouvelle apparition, mais on peut considérer cette éventualité sans terreur, car le viticulteur est maintenant armé pour la lutte, puisque il est parfaitement établi que dans les vignes contaminées, mais sérieusement traitées, les récoltes subissent des pertes insignifiantes. Il est bien certain que ces maladies ayant actuellement droit de cité chez nous, ne disparaîtront pas plus que l'oïdium et le phylloxéra aussi devons-nous essayer de vivre avec elles, tout en limitant le plus possible leur extension et leur ravage. Une des principales ressources pour les combattre énergiquement est celle d'employer le Verdet Bichon ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Premier traitement quand les bourgeons ont 20 centimètres, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 10 mai;

2<sup>o</sup> Deuxième traitement avant la floraison;

3<sup>o</sup> Troisième traitement quand le grain est noué. Ne pas manquer de pulvériser les grappes. Il importe de faire un traitement tous les vingt jours, le premier quand les bourgeons ont 20 centimètres.

Ce verdet préconisé par le Congrès de Bordeaux et par un grand nombre de Professeurs d'agriculture parmi lesquels M. Piégar, du Loiret, M. Marre, de l'Aveyron et par la Société Centrale d'agriculture de l'Hérault, s'emploie contre le Mildiou à la dose de 1 k. et demi ou 2 k. par hectolitre d'eau.

Contre le Black-Rot à la dose de : 2 k. par hectolitre d'eau.

L'emploi de ce Verdet permettant ensuite d'obtenir le même résultat qu'avec le sulfate de cuivre, fait en outre bénéficier le propriétaire d'une économie de 50 0/0, puisque le prix des 100 kilos n'est que de 85 francs.

D'ailleurs, pour tous renseignements, M. Vigouroux, pharmacien-chimiste à Castelfranc, concessionnaire du Verdet Bichon pour les cantons de Luzech, Puy-l'Evêque et Catus, se mettra très volontiers à la disposition de ceux qui voudront avoir des informations plus précises.

Il est de ces produits incontestés que tout cultivateur doit connaître, aussi je me hâte de recommander le Verdet Bichon, comme agent capable de venir en aide aux nombreuses victimes des maladies cryptogamiques.

**CORRESPONDANTS & DEPOSITAIRES**

Le « JOURNAL DU LOT » voulant donner à sa chronique locale et départementale une importance toute particulière, désire avoir dans chaque commune du département un correspondant et un dépositaire.

Il sera fait à nos correspondants le service gratuit du journal, leurs frais leur seront en outre remboursés.

De bonnes remises seront consenties, d'autre part, à nos dépositaires.

S'adresser au Directeur du « JOURNAL DU LOT » à Cahors.

**A vendre**

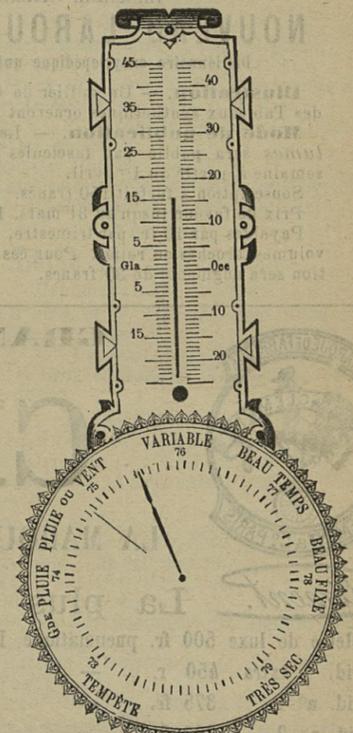
La belle propriété du CRUZEL

Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Etendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

**FACILITÉS DE PAIEMENT**



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 11.6  
Id. maxima de la veille : 24.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 3.4

ÉTUDES

de M<sup>e</sup> PEYROT, avoué à Paris, avenue Victoria, 18, et de M<sup>e</sup> LESCALE, notaire à Cahors (Lot).

VENTE

SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Au plus offrant et dernier enchérisseur En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LESCALE notaire, commis à cet effet

En un seul lot

UNE MAISON

Située à CAHORS (Lot), rue Saint-André n° 3

L'adjudication aura lieu le Jeudi 20 Mai 1897, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur la requête collective du syndic et du failli en la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, le cinq février 1897 enregistré.

Aux requête, poursuite et diligence de M. Valère-Auguste PLANQUE, syndic de faillites, demeurant à Paris, rue Bertin-Poirée, n° 9, « agissant au nom et comme » syndic de la faillite du sieur Edmond CALMON, ancien limonadier à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 32, et ancien marchand de cuirs à Courbevoie (Seine), rue de Bezons, 23, demeurant actuellement à Paris, rue Lafayette, n° 158.

• Autorisés les sieurs Planque «s-qualité», et Calmon, ci-après nommé aux fins des présentes par ordonnance de M. Fortin, juge-commissaire à la dite faillite en date du 19 décembre 1896.

En présence ou lui dûment appelé du sieur CALMON, sus nommé qualifié et domicilié.

Il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Lescale, notaire à Cahors, au jour, lieu et heure sus indiqués, à la vente sur publications judiciaires au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison située à Cahors (Lot) rue Saint-André, n° 3

Cette maison est élevée sur terre plein d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étage, avec petite cour sur le devant.

Cette maison confronte du nord avec maison Edoux, du levant et du couchant avec maison Lassaque et du midi avec la rue Saint-André.

MISE A PRIX

Fixée par le jugement en sus 200 fr. des charges.....

Fait et rédigé à Paris le quatre avril 1897, par M<sup>e</sup> J. Peyrot, avoué poursuivant,

Signé : J. PEYROT.

Enregistré à Paris le quatorze avril 1897 folio 65 case 34°. Reçu un franc 88 centimes D. C.

Signé : VARINOT

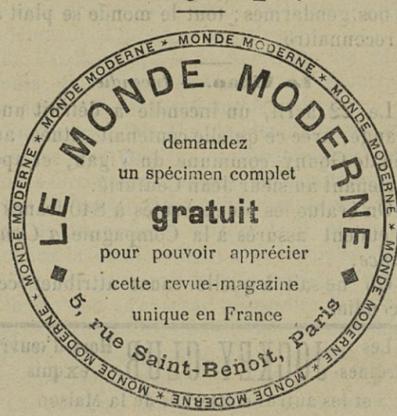
S'adresser pour les renseignements :

1° à M<sup>e</sup> J. PEYROT, avoué poursuivant, demeurant à Paris, avenue Victoria, n° 18.

2° à M<sup>e</sup> PLANQUE, syndic de faillites, demeurant à Paris, rue Bertin-Poirée, n° 9.

3° à M<sup>e</sup> LESCALE, notaire à Cahors (Lot), dépositaire du cahier des charges. Et sur les lieux.

Bibliographie



**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prendre connaissance de la remarquable étude de M. A. Laisant, sur la Mécanique, parue cette semaine dans la 561<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie. La partie de la Mécanique industrielle est très bien traitée par M. Bégnin. Cette même livraison contient deux belles monographies du Mecklembourg par M. A. Berthelot et de La Mecque, par M. L. Leriche. Citons en-

fin la magistrale histoire de la Médecine chez les peuples orientaux, en Grèce, à Rome et à Alexandrie, par le docteur Liétard, médecin inspecteur des eaux de Plombières.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 18<sup>e</sup> année. — Sommaire du 29 Avril 1897. — Les mules brodées dor (S. Blandy). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — Les merveilleuses aventures de maître Bonbon (Mme Lescot). — Le pâté et la tarte (X...). — Les primevères (B. Vadier). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, M. de Lambert, L. Rudnicki etc., etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 Avril. — V<sup>ss</sup> Nacla, Chronique mondaine. — Claude Vignon, Unerevanche au lansquet. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Pierre Sales, La Fée du Guillo (suite). — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Albert Cim, Bonne amie (suite). — Louis Enault, Tragiques amours (suite). — D<sup>r</sup> Health, Chronique médicale.

**GRATIS** Pour vulgariser ses Magnifiques Portraits AU CRAYON-FUSAIN  
La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, absolument gratis, pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUEREY, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.  
Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS  
**NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ**  
Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES  
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.  
Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.  
Souscription à forfait 150 francs.  
Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.  
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

25 ANS DE SUCCÈS.  
**MAISON DE CONFIANCE**  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.  
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EXPOSITION CAHORS 1881  
**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté  
M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Vignes Américaines**  
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT  
**PAR MILLIONS** de plants à la vente  
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.  
Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.  
Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.  
Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.  
Vient de paraître :  
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).  
5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.  
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.  
S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**GRANDE MARQUE NATIONALE**  
**CLÉMENT**  
LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER  
Clement. La plus réputée — La meilleur marché  
Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP  
id. extra 450 fr. — | id. n° 1 id. 450 fr. —  
id. n° 1 375 fr. — | id. n° 2 id. 375 fr. —  
id. n° 2 300 fr. — | Tricycle pour dames 700 fr. —  
Bicyclette-Tandem 750 fr. — | Tricycle pour hommes 700 fr. —  
Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.  
Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.  
Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.  
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.